

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 76 (2005-2006)

Séance publique de Commission*

**Commission des Relations internationales,
de la Coopération internationale,
du Commerce extérieur et des Fonds européens**

Mardi 10 janvier 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Question orale</i>	3
<i>Question orale de M. Stoffels, à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'avenir de l'Euregio Meuse-Rhin»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon	3
<i>Organisation des travaux</i>	5

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES,
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES FONDS EUROPÉENS

Présidence de M. Charles Janssens, Vice-président.

La séance est ouverte à 15 heures 18 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

M. le Président. – La question de M. Borsus à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le système de contrôle des programmes cofinancés par les Fonds structurels», a été transformée en question écrite.

**QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«L'AVENIR DE L'EUREGIO MEUSE-RHIN»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels, à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'avenir de l'Euregio Meuse-Rhin».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année qui vient à peine de commencer.

Je ne savais pas que j'allais être finalement le seul à poser une question orale aujourd'hui. Il faudrait sans doute réfléchir à une formule pragmatique pour ne pas faire déplacer tout le monde en pareille circonstance.

Ceci étant dit, ma question orale intervient suite à une résolution commune prise par cinq Chambres de Commerce et d'Industrie (celles de Liège-Verviers, Eupen-Malmédy-Saint-Vith, Aix-la-Chapelle, Limbourg-Sud ainsi que celle du Limbourg). Ces cinq Chambres se prononcent clairement en faveur d'un renforcement des structures transfrontalières eurégionales à l'Est de la Wallonie.

En effet, leur inquiétude relative à l'avenir de ces structures transfrontalières se fonde sur une déclaration publique de la fondation de l'Euregio Meuse-Rhin du

8 décembre dernier. Cette dernière se plaignant du peu d'intérêt dont témoignent les membres du Conseil de cette zone Euregio pour ces matières. Ce manque d'intérêt est dû – selon leur analyse – au manque de légitimation démocratique et aux déficits de la cogestion des affaires transfrontalières, notamment lorsqu'il s'agit de préparer des décisions fondamentales. Pour avoir moi-même siégé temporairement dans cet organe, je ne peux m'opposer à cette analyse.

Pourtant, l'avenir de l'Euregio Meuse-Rhin leur semble être une nécessité pour faire face aux défis auxquels l'ensemble des acteurs sont confrontés, quelle que soit leur région d'origine.

Devant le contexte de globalisation, leur préoccupation vise à créer un véritable espace de coopération permettant de renforcer la compétitivité des entreprises par différentes mesures dont l'intégration des marchés de l'emploi, la promotion internationale de l'Euregio comme terre d'investissements, l'optimisation des infrastructures de communication (je pense aux voiries, aux trains, bus, fibres optiques, etc.) et, *last but not least*, par la mise en réseau transfrontalière des offres de formation et des initiatives en matière de recherche et développement. À titre personnel, j'ajouterai l'apprentissage des langues et la familiarisation réciproque avec les différentes cultures. Habitant à proximité de la frontière, je suis particulièrement sensible à ce genre de question et ne peux que soutenir les objectifs tels que proposés par les cinq Chambres de Commerce et d'Industrie.

Vous connaissant, Monsieur le Ministre-Président, je crois savoir que la coopération active et quotidienne avec les partenaires les plus proches fait également partie de vos préoccupations.

Par ailleurs, il me semble que le contenu de la résolution est parfaitement compatible avec les objectifs et les plans stratégiques du Plan Marshall qui visent le redéploiement économique de notre Région wallonne.

Je me permets donc de poser cette question pour lancer le débat à notre niveau. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre-Président, nous faire part de l'analyse du Gouvernement sur cette question et ensuite

nous dire si un programme d'actions concrètes relevant de cette problématique est prévu ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, à mon tour de vous présenter, tant en mon nom personnel qu'en celui du Gouvernement, mes vœux les plus sincères pour que l'année prochaine soit une année agréable et épanouissante. Que cette année nouvelle soit pleine de vie et non une simple nouvelle année dans une vie, ce qui serait monotone.

Pour ce qui concerne les Membres du Gouvernement et son Président, la monotonie ne fait pas partie du vocabulaire. Dès lors, le risque est faible.

Monsieur le Président, Monsieur le Député, je prends bonne note de vos inquiétudes relatives à l'avenir de l'Euregio Meuse-Rhin et croyez que je suis très attentif au développement de cette zone Euregio, de même qu'à celui d'autres régions ou sous-régions de Wallonie.

Je voudrais vous répondre assez concrètement. Cependant, permettez-moi de ne pas me prononcer ni sur la déclaration de la Fondation à laquelle vous vous référez, ni sur l'activité du Conseil de l'Euregio Meuse-Rhin. En effet, comme vous le savez, la Région wallonne n'est pas membre de ces institutions.

En revanche, je tiens à réaffirmer la volonté du Gouvernement wallon de soutenir la coopération transfrontalière, en ce compris évidemment de la zone de l'Euregio Meuse-Rhin. Il est clair que cette zone Euregio est extrêmement importante, avec la Communauté germanophone, la Province de Liège, celle du Limbourg, le Sud du Limbourg néerlandais, la région de Aachen et la région de la Rhénanie Palatinat.

Il est en effet essentiel pour le dynamisme économique wallon que nous favorisons la création d'activités en général, le redressement économique et, dans ce redressement économique, que nous favorisons, chaque fois que c'est possible, les synergies transfrontalières avec les grands centres économiques européens que sont par exemple Lille, Aachen, Luxembourg, Maastricht, sans oublier bien entendu, notre Région bruxelloise.

Un des outils les plus importants en la matière est le programme européen Interreg auquel la Région participe d'ailleurs pleinement.

Dans ce cadre, pour la programmation actuelle (2000 à 2006), 98 projets ont été sélectionnés pour un montant de près de 54 millions d'euros. Il est à signaler qu'il y a au moins un opérateur wallon dans 87 des projets approuvés.

Lors du processus de sélection des projets, la Région wallonne a toujours un rôle fédérateur dans la défense des intérêts wallons entre notamment la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Ces projets abordent la coopération transfrontalière en matière économique, recherche scientifique, de formation, de tourisme, d'intégration sociale, d'environnement et de mobilité.

En ce qui concerne l'avenir de ce programme, lors de différentes réunions formelles, l'ensemble des régions partenaires ont émis le souhait assez précis de poursuivre leur coopération au sein du territoire.

Il a été également souligné la nécessité de continuer à bénéficier du soutien des Fonds structurels européens dans le cadre d'un programme Objectif 3 transfrontalier qui est en fait l'Interreg 4.

Les représentants de notre Région y ont défendu la détermination du Gouvernement de placer au centre des programmes européens, la création d'activités comme je vous l'indiquais, et bien entendu, indirectement la création d'emplois, telle qu'identifiée dans les «Actions prioritaires pour l'avenir wallon».

Pour rappel, les quatre axes prioritaires et principaux calqués sur les plans stratégiques transversaux sont :

- la création d'entreprises et d'emplois ;
- le développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche scientifique ;
- l'inclusion sociale ;
- le développement territorial équilibré et durable.

Cette position a été partagée par les différentes régions partenaires avec qui les négociations se poursuivront durant cette période, en tout cas, toute cette année, pour finaliser un document de programmation.

En outre, je rappelle que, lors des négociations relatives aux perspectives financières de la nouvelle période de programmation des Fonds structurels 2007-2013, la Belgique s'est vue octroyer un budget de 199 millions d'euros pour l'Objectif 3 coopération territoriale, soit une augmentation substantielle de 73 % par rapport à l'actuelle programmation (115 millions d'euros). Nous en bénéficierons vraisemblablement d'environ 30-35 %.

Je pense que les éléments que je me suis permis de vous rappeler, devraient vous rassurer sur l'avenir de la coopération transfrontalière, avec le soutien des Fonds structurels européens et de la Région wallonne sur cette zone Euregio Meuse-Rhin.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie le Ministre-Président pour cette réponse, parce que son contenu donne une perspective concrète pour les actions transfrontalières au-delà de l'année 2006, année charnière qui a été perçue avec beaucoup d'inquiétude par un ensemble de partenaires. Vous venez d'annoncer un ensemble de paramètres concrets qui permettront de développer des perspectives et des programmes concrets d'actions transfrontalières, qui sont de nature à répondre parfaitement aux inquiétudes exprimées par les cinq Chambres de Commerce et d'Industrie.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous avons reçu, Monsieur le Ministre-Président, le rapport annuel 2004 sur les licences d'armes. Je vous propose de fixer une date pour un examen à huis clos. Nous retenons le 24 janvier 2006 à 14 heures 30 minutes.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15 heures 33 minutes.*